Kanton Bern
Canton de Berne

Rapport sur le marché du travail

Données et chiffres sur le marché du travail dans le canton de Berne

3e trimestre 2026

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement | OAC Office de l'assurance-chômage et Office de l'économie 21.10.2026

Impressum

Éditeur
OAC Office de l’assurance-chômage
Stauffacherstrasse 131
3014 Berne

Office de l’économie
Münsterplatz 3a
3011 Berne

Contact
+41 31 633 45 34
info.awi@be.ch
www.be.ch/donnees-economiques

Rédaction
Silvia Kollar-Jakob

Photo
© iStock

© OAC Office de l’assurance-chômage et Office de l’économie, octobre 2026 ;
Reproduction autorisée avec mention de la source

Table des matières

1.	**Résumé**	**4**
1.1	Évolution économique	4
1.2	Chômage	5
1.3	Faillites, licenciements et réduction de l'horaire de travail	5
1.4	Surveillance du marché du travail	5
1.5	Perspectives	6
2.	**Situation sur le marché du travail**	**7**
2.1	Chômage	7
2.2	Faillites et licenciements collectifs	10
2.3	Réduction de l'horaire de travail, intempéries	11
2.4	Obligation d'annoncer les postes vacants	12
3.	**Surveillance du marché du travail**	**14**
3.1	Travailleurs étrangers	14
3.2	Contrôle du marché du travail Berne (CMTBE)	15
3.3	Procédures et sanctions	17
3.4	Commission cantonale du marché du travail (CCMT)	18

1. Résumé

1.1 Évolution économique

Troisième trimestre 2026

Après une croissance étonnamment vigoureuse enregistrée par l'économie suisse au deuxième trimestre 2026 grâce à une hausse inhabituellement forte des exportations de l'industrie chimique et pharmaceutique, une croissance économique certes plus faible mais tout de même modérée est attendue pour le troisième trimestre. Les investissements dans la construction et les biens d'équipement ont donc des répercussions positives sur la croissance économique. De plus, le commerce extérieur devrait continuer à contribuer à la croissance, car la récente dépréciation du franc est favorable aux secteurs exportateurs, exposés aux fluctuations des taux de change.
L'inflation est passée de 0,6 pour cent en mai à 1,0 pour cent en septembre. Cette hausse est due à l'inflation importée, qui s'est nettement accentuée en raison de la forte augmentation des prix des produits pétroliers. La Banque nationale suisse (BNS) a tout de même décidé en septembre de maintenir son taux directeur à 0,0 pour cent.
La hausse de l'emploi et l'étonnante solidité affichée au deuxième trimestre laissent espérer une évolution plus favorable sur le marché du travail. En septembre 2026, le canton de Berne comptait 12 208 demandeuses et demandeurs d'emploi, soit un taux de chômage de 2,2 pour cent (CH : 3,0 %). Dans le canton de Berne, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières est resté stable au troisième trimestre 2026 et se situait toujours à 2,3 pour cent en septembre 2026.

Rétrospective

En Suisse, le PIB réel a affiché une forte hausse au deuxième trimestre 2026 par rapport au trimestre précédent (croissance corrigée des événements sportifs : +1,5 %), après une progression modérée au cours du trimestre précédent (croissance corrigée des événements sportifs : +0,5 %). Il s'agit de la plus importante hausse du PIB depuis le troisième trimestre 2021. La création de valeur dans le secteur industriel (+3,9 %) a connu une progression marquée, principalement soutenue par l'industrie manufacturière (+4,5 %). C'est l'industrie chimique et pharmaceutique qui a le plus contribué à cette évolution, même si la création de valeur a également augmenté dans de nombreuses autres branches. Dans l'ensemble, les exportations de marchandises ont enregistré une hausse supérieure à la moyenne. Après un début d'année morose, la demande intérieure est repartie à la hausse. Concernant les investissements dans la construction (+0,7 %), le léger recul observé dans la construction de logements a été contrebalancé par les hausses enregistrées dans les autres secteurs du bâtiment et dans le génie civil. Dans le même temps, les investissements dans les biens d'équipement ont augmenté de 0,8 pour cent.

Au deuxième trimestre 2026, l'emploi a progressé de 0,5 pour cent en Suisse par rapport au trimestre précédent (chiffre corrigé des variations saisonnières). Il a augmenté de 2,0 pour cent (+111 800 postes) par rapport au même trimestre de l'année précédente, pour atteindre un total de 5,698 millions d'emplois. Par rapport au même trimestre de l'année précédente, l'emploi a progressé de 1,2 pour cent (+13 100 postes) dans le secteur industriel et de 2,2 pour cent (+98 700 postes) dans celui des services. L'Espace Mittelland compte désormais 1,137 million d'emplois, soit une augmentation de 1,8 pour cent par rapport au même trimestre de l'année précédente (+21 000 postes). L'emploi y a progressé de 0,1 pour cent (+300 postes) dans le secteur industriel et de 2,4 pour cent (+20 700 postes) dans celui des services. On recense en Suisse 2600 postes vacants (+2,7 %) de plus qu'au même trimestre de l'année précédente. Le nombre de postes

vacants a augmenté dans le secteur industriel (+21,8 %) et diminué dans celui des services (-2,4 %). Les difficultés à recruter du personnel spécialisé ont augmenté par rapport au même trimestre de l'année précédente.

1.2 Chômage

	Septembre 2026		Septembre 2025		Différence sept. 2026/2025		Mois de septembre 2015 – 2025	
Chômeurs		Taux		Taux		Points de pourcentage	Minimum	Maximum
Suisse	140 480	3.0%	133 233	2.8%	7 247	0.2	1.9%	3.2%
Canton de Berne	12 208	2.2%	11 609	2.0%	599	0.2	1.3%	2.6%
Âge BE		Taux		Taux				
15-24 ans	1 435	2.6%	1 352	2.4%	83	0.2	1.5%	3.8%
25-49 ans	7 359	2.4%	7 058	2.3%	301	0.1	1.4%	2.8%
50 ans et plus	3 414	1.7%	3 199	1.6%	215	0.1	1.1%	2.2%
Durée BE		Part		Part				
1-6 mois	7 002	57.4%	6 768	58.3%	234	-0.9	4 694	8 530
7-12 mois	3 298	27.0%	3 230	27.8%	68	-0.8	1 710	4 162
> 1 an	1 908	15.6%	1 611	13.9%	297	1.7	832	3 245
Demandeurs d'emploi		Taux		Taux				
Suisse	227 592	4.8%	213 750	4.5%	13 842	0.3	3.3%	5.2%
Canton de Berne	20 500	3.6%	19 141	3.4%	1 359	0.3	2.2%	4.1%

Source : SECO

Remarque :
Les données pour le canton de Berne tiennent compte de la commune de Moutier jusqu'en 2025.

1.3 Faillites, licenciements et réduction de l'horaire de travail

	3e trimestre 2026	2e trimestre 2026	1er trimestre 2026	Valeur max.
Faillites (à partir de 5 employés) avec insolvabilité				4e trim. 2014
Nombre de faillites annoncées	6	6	4	24
Nombre de licenciements	82	119	71	530
Licenciements collectifs				1er trim. 2024
Nombre de cas annoncés	6	8	8	9
Nombre de licenciements	82	297	415	588
Réduction de l'horaire de travail				3e trim. 2020
Demandes de RHT approuvées	192	198	270	23 528
Personnes potentiellement concernées	2 993	3 208	5 124	226 115

Source : OAC Office de l'assurance-chômage

1.4 Surveillance du marché du travail

Au cours des trois premiers trimestres, 819 contrôles ont été effectués dans les branches avec une convention collective de travail et 1288,5 contrôles dans les branches dépourvues de convention collective de travail. 691 contrôles ont été menés dans le cadre de la lutte contre le

travail au noir. Au cours des trois premiers trimestres 2026, la Surveillance du marché du travail du canton de Berne a prononcé 282 sanctions pour infraction à la loi sur les travailleurs détachés.

1.5 Perspectives

En septembre, le Groupe d'experts du SECO pour les prévisions conjoncturelles a revu nettement à la hausse ses prévisions pour la croissance économique de la Suisse en 2026. Il table sur une croissance de 1,7 pour cent en 2026 (chiffre corrigé des événements sportifs ; prévisions de juin : 0,9 %) et maintient ses projections à 1,6 pour cent pour 2027. Après une croissance vigoureuse au deuxième trimestre, le groupe d'experts s'attend à un certain mouvement inverse au second semestre. La demande mondiale devrait connaître un nouveau mouvement de reprise en 2027. Les pays européens, notamment l'Allemagne, devraient continuer de se remettre de la phase de faiblesse de ces dernières années, ce qui soutiendra aussi l'économie suisse. Le groupe d'experts prévoit toujours une inflation annuelle moyenne de 0,6 pour cent pour 2026 et 2027. Le conflit en Iran, les prix élevés de l'énergie et les incertitudes persistantes en matière de politique commerciale constituent d'importants risques pour la conjoncture.
L'évolution de l'économie se reflète également sur le marché du travail et permet d'entrevoir un recul progressif du chômage. Le taux de chômage devrait s'inscrire à 3,1 pour cent en 2026 en moyenne annuelle, avant de se tasser légèrement à 3,0 pour cent en 2027 (prévisions inchangées ; cf. prévisions conjoncturelles du SECO du 17 septembre 2026).

D'après les estimations de l'Office de l'économie pour 2026, la croissance de l'économie suisse et bernoise devrait rester modérée du fait des incertitudes géopolitiques et des prix toujours élevés de l'énergie. L'augmentation des investissements dans les biens d'équipement devrait être légèrement supérieure aux prévisions, soutenue par un taux d'utilisation des capacités de production industrielles en légère hausse et par une demande mondiale plus favorable. Les permis de construire délivrés et les faibles taux d'intérêt laissent en outre attendre une hausse de l'activité de construction. Dans l'ensemble, la demande intérieure devrait largement contribuer à la croissance du PIB. Le principal risque pour les perspectives économiques suisses réside dans l'évolution de l'économie mondiale. La situation au Proche et Moyen-Orient pourrait encore se dégrader, ce qui freinerait davantage l'activité économique à l'échelle mondiale. Les incertitudes relatives à l'évolution de l'inflation et de l'économie restent élevées, notamment concernant la future courbe des prix de l'énergie et ses répercussions. La politique commerciale reste elle aussi un facteur d'incertitude. Vu cette dynamique conjoncturelle modérée, les chiffres du chômage devraient continuer à augmenter légèrement au quatrième trimestre 2026. Dans l'ensemble, le chômage se maintient toutefois à un niveau modéré.

2. Situation sur le marché du travail

2.1 Chômage

Fig. 1 Évolution du chômage, canton de Berne, 2022 – 2026

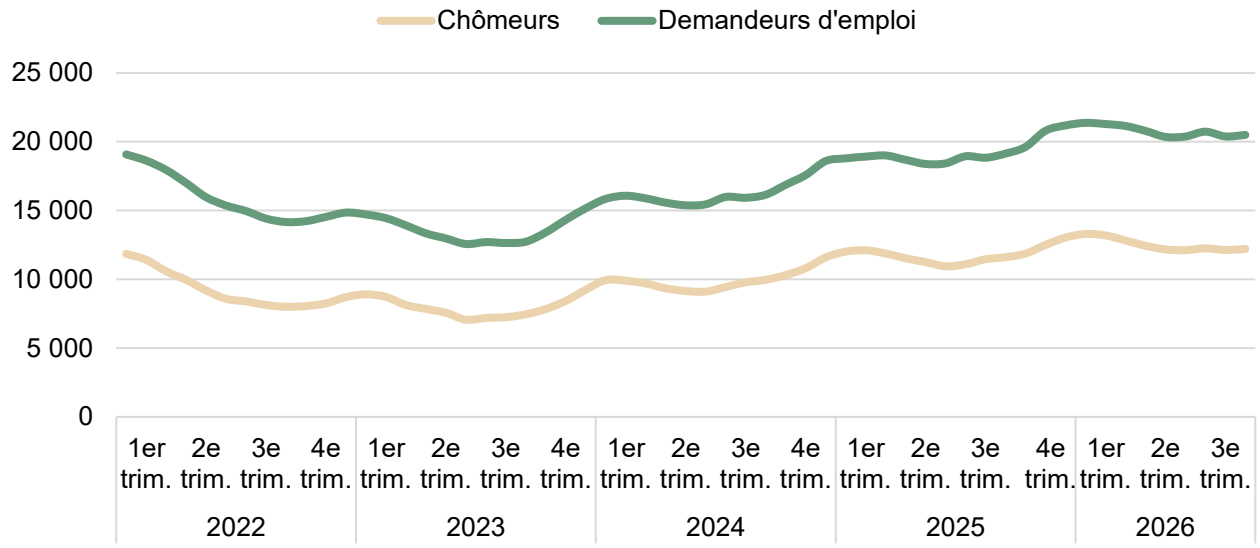

Source : SECO

Remarque :
Les données pour le canton de Berne tiennent compte de la commune de Moutier jusqu'en 2025.

Fig. 2 Taux de chômage par âge, canton de Berne, 2022 – 2026

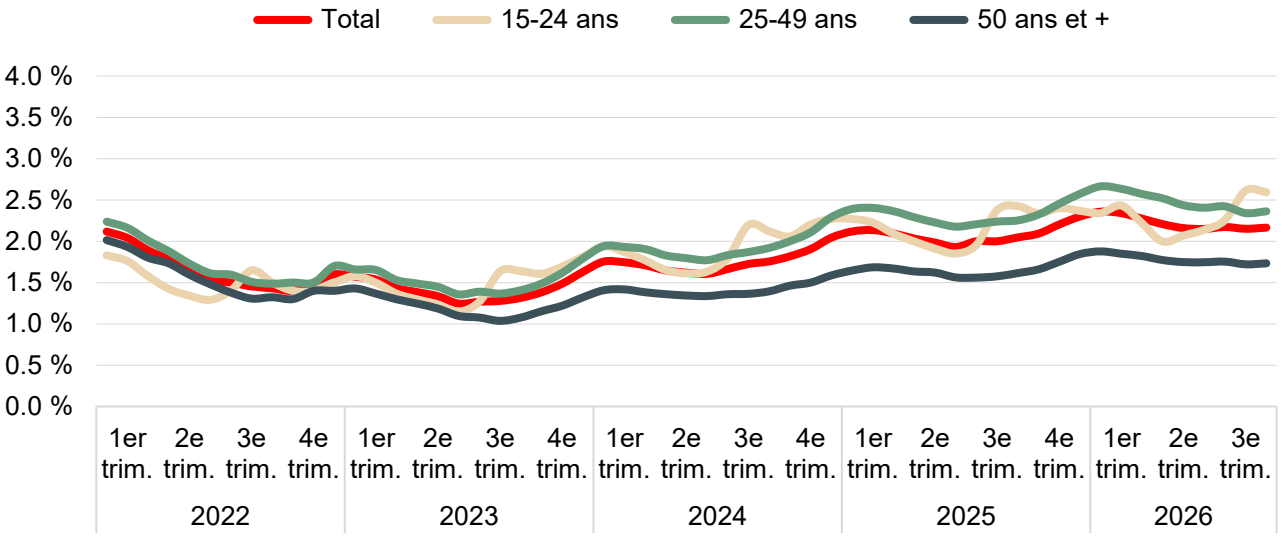

Source : SECO

Remarques :
– Calcul du taux de chômage 2021 et 2022 : personnes actives selon le SECO basées sur le pooling du relevé structurel 2018-2020.
– Calcul du taux de chômage dès 2023 : personnes actives selon le SECO basées sur le pooling du relevé structurel 2021-2023.
– Les données pour le canton de Berne tiennent compte de la commune de Moutier jusqu'en 2025.

Fig. 3 Taux de chômage dans les arrondissements administratifs, septembre 2026

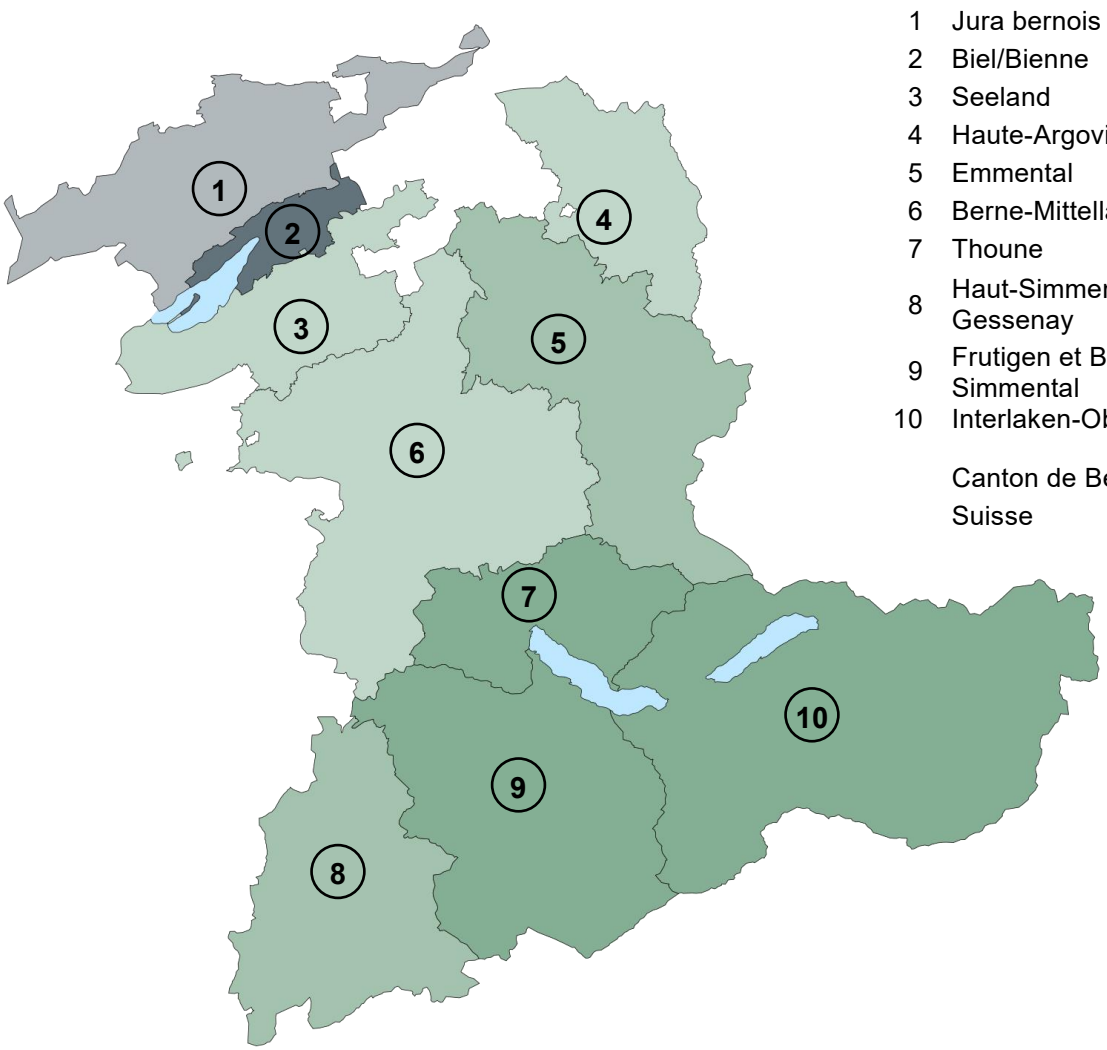

1	Jura bernois	3,9 %
2	Biel/Bienne	4,5 %
3	Seeland	2,1 %
4	Haute-Argovie	2,1 %
5	Emmental	1,5 %
6	Berne-Mittelland	2,0 %
7	Thoune	1,4 %
8	Haut-Simmental et Gessenay	1,5 %
9	Frutigen et Bas-Simmental	1,0 %
10	Interlaken-Oberhasli	1,2 %
	Canton de Berne	2,2 %
	Suisse	3,0 %

Source : SECO

Fig. 4 **Personnes en fin de droit, canton de Berne, 2022 – 2026**

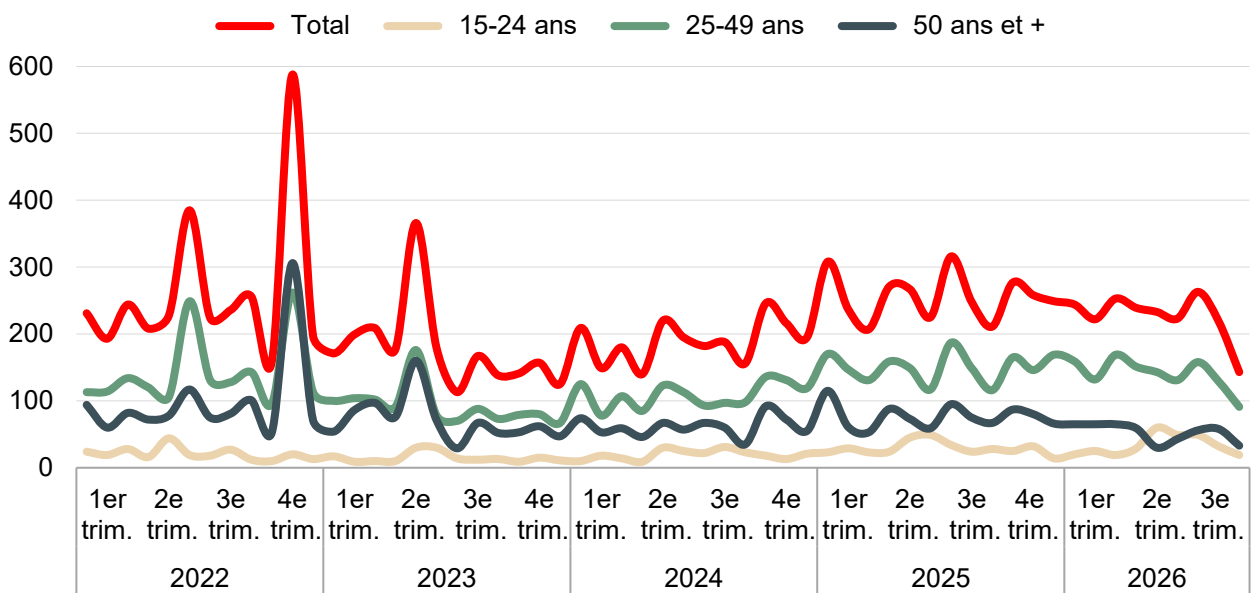

Source : SECO

Remarques :
– Les chiffres du trimestre 2026 en cours sont provisoires.
– 2022 : Le pic d'arrivées en fin de droit observé en novembre 2022 s'explique par le nombre de personnes qui se sont retrouvées au chômage lors de la première vague de COVID-19 (de mars à août 2020) et qui ont ouvert un nouveau délai-cadre durant cette période. Parallèlement à la prolongation exceptionnelle du délai-cadre d'indemnisation de neuf mois au maximum pour les indemnités journalières COVID, elles ont perdu leur droit aux indemnités de chômage (IC) à la fin du mois de novembre 2022. Le nombre élevé des arrivées en fin de droit est la conséquence d'arrivées en fin de droit différées et non pas d'arrivées en fin de droit supplémentaires.
– Les données pour le canton de Berne tiennent compte de la commune de Moutier jusqu'en 2025.

Fig. 5 **Indemnités de chômage des caisses de chômage publiques et privées en millions de francs, canton de Berne, 2022 – 2026p**

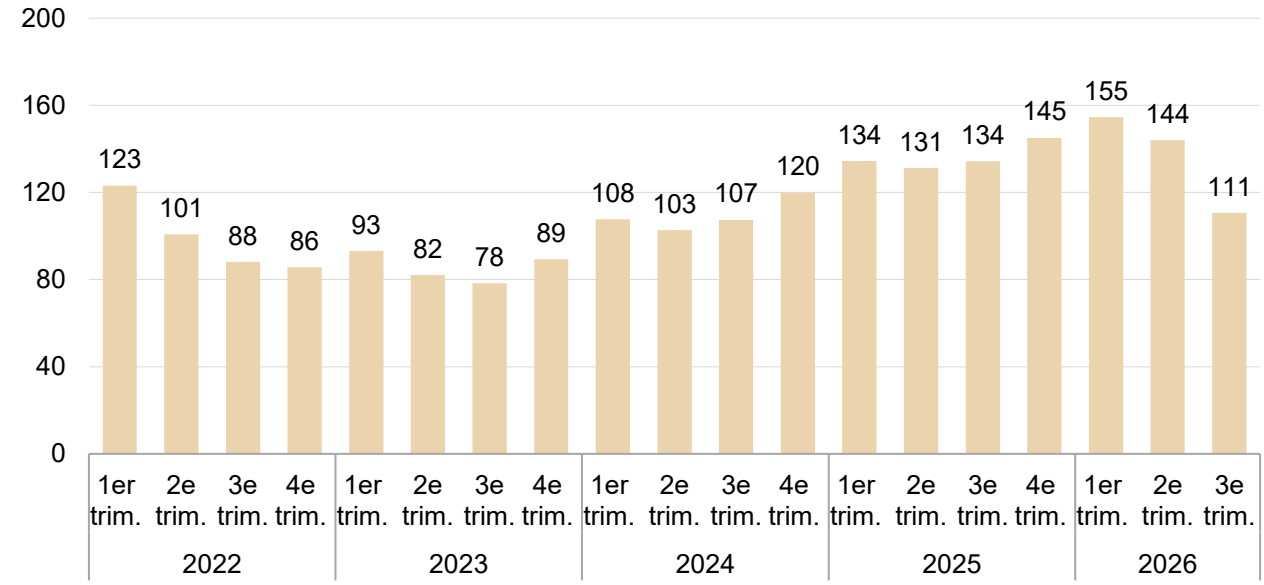

Source : SECO

Remarque :
– p : les chiffres de l'année 2026 sont provisoires.

2.2 Faillites et licenciements collectifs

Fig. 6 Nombre de faillites (à partir de 5 employés) avec insolvabilité et licenciements associés, canton de Berne, 2022 – 2026p

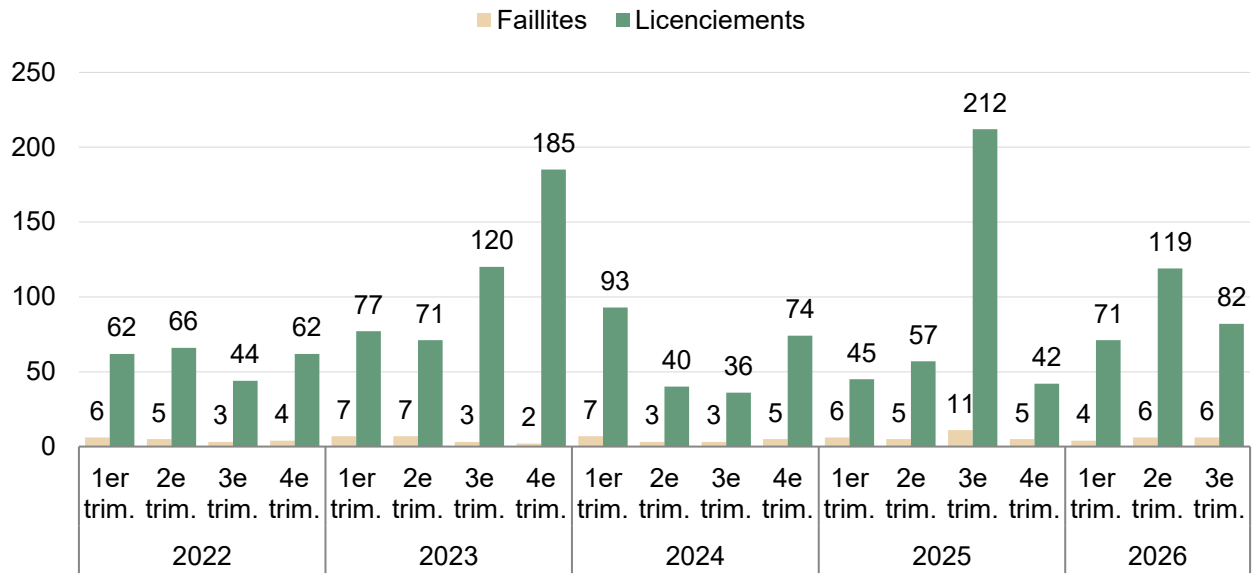

Source : OAC Office de l'assurance-chômage

Remarque :
– p : les chiffres de l'année 2026 sont provisoires.

Fig. 7 Licenciements collectifs, canton de Berne, 2022 – 2026p

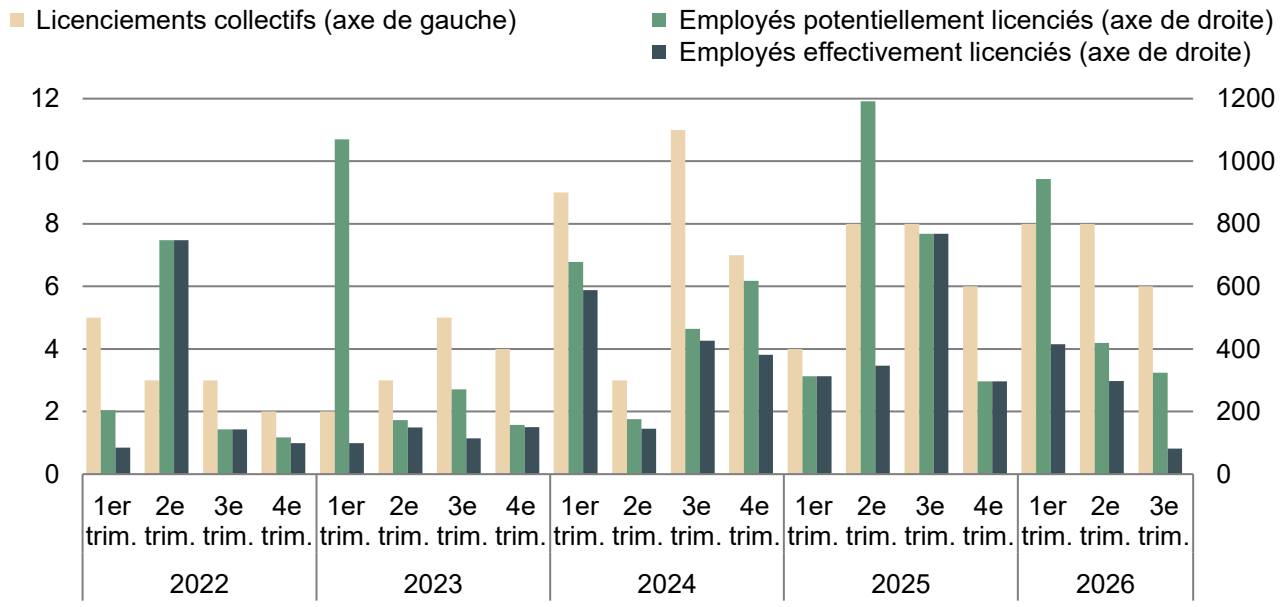

Source : OAC Office de l'assurance-chômage

Remarques :
– p : les chiffres de l'année 2026 sont provisoires.
– 2e trimestre 2022 : deux cas pour un total de 467 collaboratrices et collaborateurs effectivement licenciés n'ont pas été pris en compte car la plupart d'entre eux exerçaient l'activité concernée à titre accessoire (taux d'occupation d'environ 20 %), et n'avaient donc pas droit aux indemnités journalières.

2.3 Réduction de l'horaire de travail, intempéries

Fig. 8 **Réduction de l'horaire de travail, nombre de demandes de réduction de l'horaire de travail approuvées et employés potentiellement touchés, canton de Berne, 2022 – 2026**

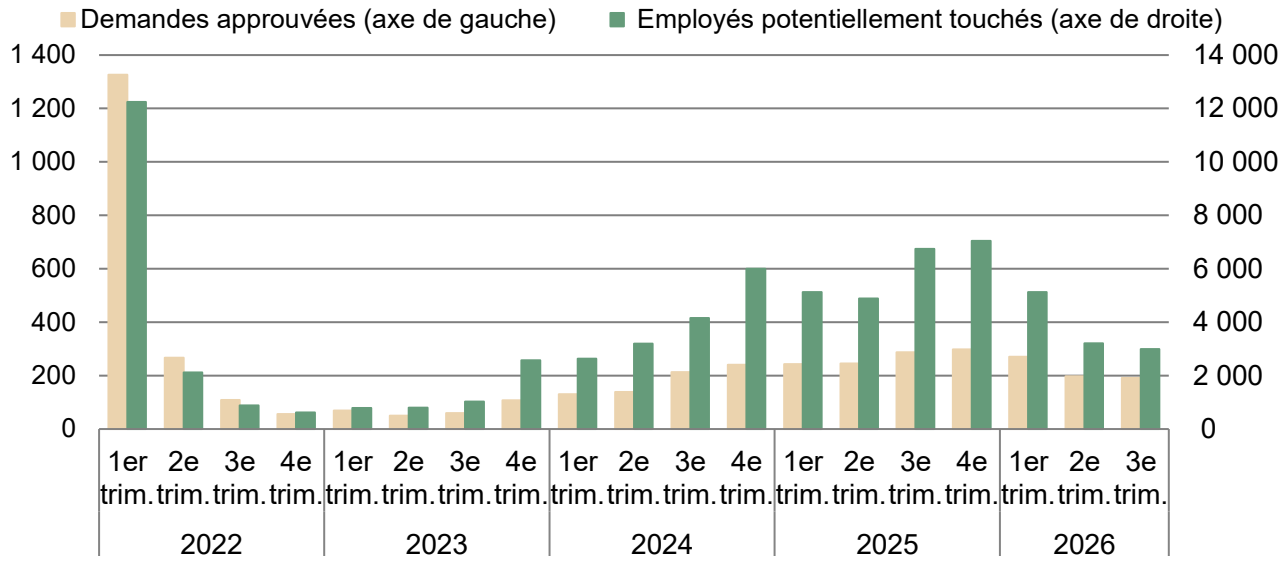

Source : OAC Office de l'assurance-chômage

Remarques :
– Le nombre de demandes de réduction de l'horaire de travail approuvées correspond à la somme des préavis de réduction de l'horaire de travail qui ont été déposés par des secteurs d'exploitation et approuvés sans opposition ou avec opposition partielle durant le trimestre correspondant.
– La suppression du délai de préavis et la prolongation jusqu'à six mois de la durée des autorisations de réduction de l'horaire de travail ont été maintenues du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.
– La durée maximale de versement d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) a été prolongée de 12 à 18 mois pour la période comprise entre le 1er juin 2024 et le 31 juillet 2025. Entre le 1er novembre 2025 et le 31 juillet 2026, une durée maximale d'indemnisation de 24 mois s'applique.

Fig. 9 **Indemnités en cas d'intempéries, nombre de demandes d'indemnités approuvées et personnes potentiellement touchées, canton de Berne, 2022 – 2026**

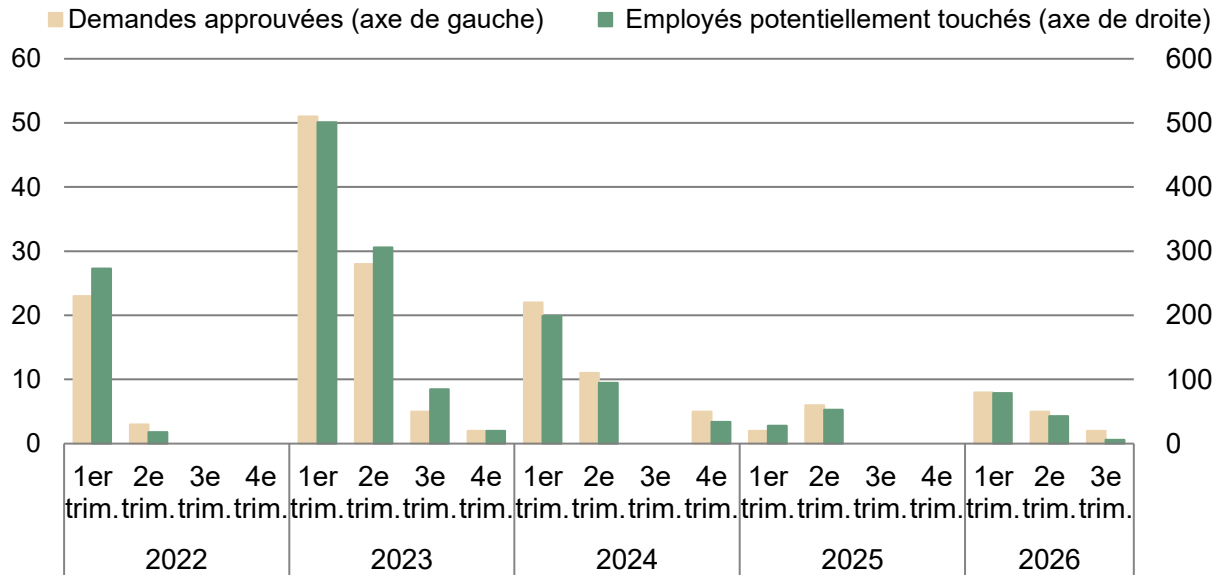

Source : OAC Office de l'assurance-chômage

2.4 Obligation d'annoncer les postes vacants

Tableau 1 Annonces, postes vacants annoncés et retirés, canton de Berne, 2022 – 2026

	2022	2023	2024	2025	2026			
	Total	Total	Total	Total	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Total des annonces	**35 000**	**22 664**	**17 179**	**17 442**	**5 848**	**4 934**	**5 346**	
Annonces soumises à l'obligation d'annonce	27 360	12 887	6 114	7 542	3 279	2 828	3 161	
Annonces non soumises à l'obligation d'annonce	7 640	9 777	11 065	9 900	2 569	2 106	2 185	
Total des postes annoncés	**63 533**	**44 470**	**37 399**	**38 135**	**11 863**	**9 075**	**9 504**	
Postes avec obligation d'annonce	53 503	31 329	21 550	24 031	7 962	6 268	6 393	
Postes sans obligation d'annonce	10 030	13 141	15 849	14 104	3 901	2 807	3 111	
Total des postes retirés	**63 729**	**45 251**	**36 079**	**37 474**	**12 085**	**9 844**	**9 318**	
Postes avec obligation d'annonce	53 587	32 315	19 147	23 167	8 474	6 779	6 205	
Postes sans obligation d'annonce	10 142	12 936	16 932	14 307	3 611	3 065	3 113	

Source : SECO

Remarques :
- Obligation d'annoncer les postes vacants : la liste de genres de professions soumises à l'obligation d'annonce peut être consultée ici.
- Annonces : une annonce peut porter sur un ou plusieurs postes vacants avec obligation d'annonce (avec le même profil d'exigences) ou sur un ou plusieurs postes vacants sans obligation d'annonce (avec le même profil d'exigences).

Fig. 10 État du traitement des annonces obligatoires après trois jours ouvrés, canton de Berne, 2022 – 2026

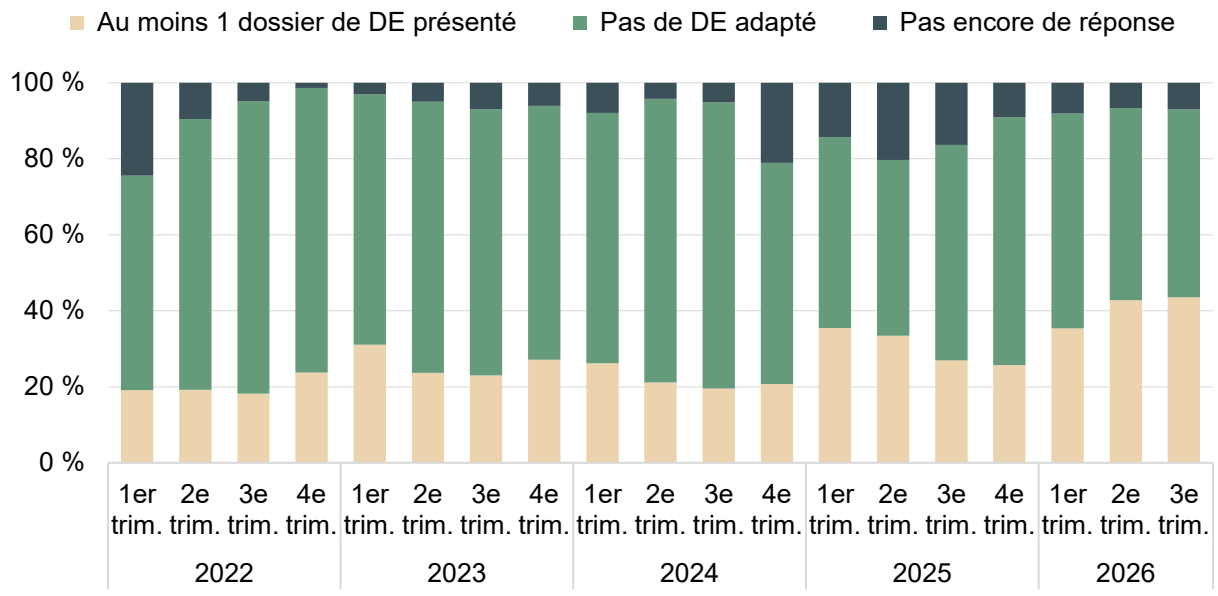

Source : SECO

Remarques :
- DE = demandeur d'emploi
- Les données ne sont disponibles que pour les annonces, pas pour les postes.

Fig. 11 Retraits d'annonces de postes vacants soumis à l'obligation d'annonce en fonction du motif de retrait, canton de Berne, 2022 – 2026

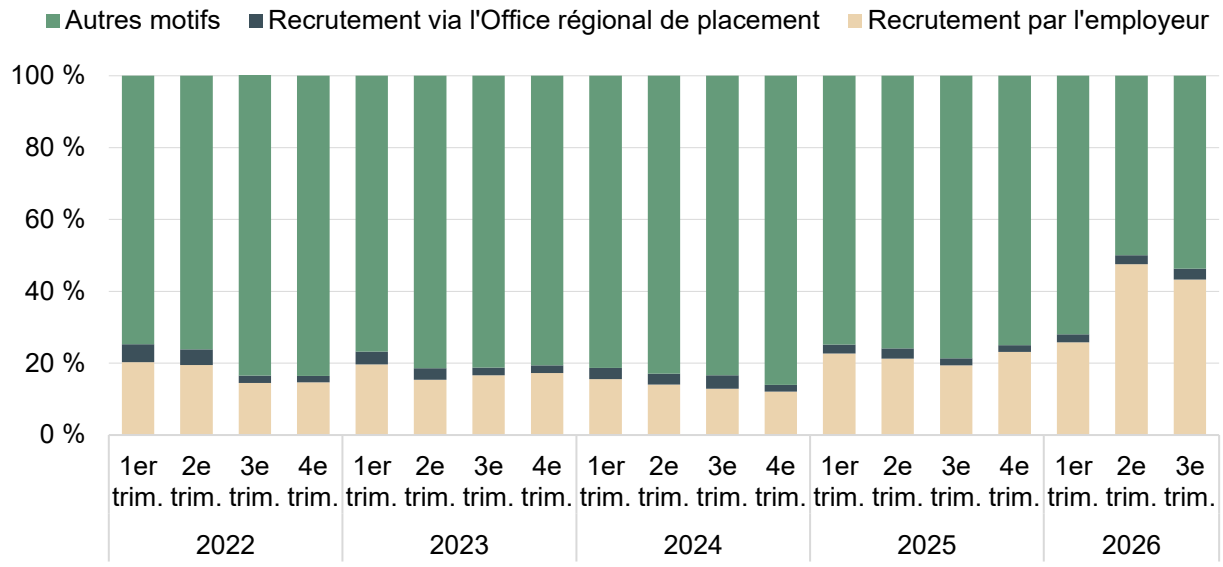

Source : SECO

Remarques :
– Recrutement par l'employeur, c.-à-d. indépendamment des propositions de la division Office régional de placement.
– Recrutement via la division Office régional de placement, c.-à-d. grâce aux propositions de la division Office régional de placement.
– Les données ne sont disponibles que pour les annonces, pas pour les postes.

3. Surveillance du marché du travail

3.1 Travailleurs étrangers

Tableau 2 Activités lucratives de courte durée soumises à déclaration, canton de Berne, 2022 – 2026

	2022	2023	2024	2025	2026			
	Total	Total	Total	Total	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
Travailleurs détachés	8 150	8 995	8 987	8 344	2 583	2 571	2 112	
Prestataires de services indépendants	1 740	2 005	1 747	1 545	408	396	330	
Prise d'emploi jusqu'à 90 jours chez un employeur suisse	12 336	13 031	12 303	11 752	3 655	3 352	3 366	
Total	**22 226**	**24 031**	**23 037**	**21 641**	**6 646**	**6 319**	**5 808**	

Source : SEM

Tableau 3 Durées d'engagement annoncées, canton de Berne, 2021 – 2025

	2021		2022		2023		2024		2025	
	Jours	Durée	Jours	Durée	Jours	Durée	Jours	Durée	Jours	Durée
Travailleurs détachés	80 033	11	81 351	10	82 659	9	84 803	9	68 713	8
Prestataires de services indépendants	73 097	30	27 770	16	27 614	14	25 674	15	19 994	13
Prise d'emploi jusqu'à 90 jours chez un employeur suisse	502 528	50	612 252	50	635 628	49	596 992	49	561 027	48
Total	**655 658**	**33**	**721 373**	**32**	**745 901**	**31**	**707 469**	**31**	**649 734**	**30**

Source : SEM, propres calculs

Remarques :
– Jours : nombre de journées de travail effectuées, durée : durée moyenne exprimée en jours
– Seules les données annuelles sont disponibles.

3.2 Contrôle du marché du travail Berne (CMTBE)

Tableau 4 Contrôles des mesures d'accompagnement, branches dépourvues de convention collective de travail à caractère obligatoire (sans CCT étendue), canton de Berne, 2022 – 2026

	2022	2023	2024	2025	2026		
	Nombre réel	Nombre réel	Nombre réel	Nombre réel	Nbre théorique d'après CP	Nbre réel au 30.9.	Proportion
Construction, génie civil, second-œuvre	358	352	339	396,5	450	295	65,6%
Agriculture	100	43	88,5	64	70	28	40,0%
Industrie/artisanat	29	4	10	4,5	10	3	30,0%
Construction de machines	481,5	486	540,5	646,5	550	544	98,9%
Commerce de détail	150	191,5	215	302,5	300	199,5	66,5%
Services	196,5	101	106	157,5	170	113	66,5%
Horticulture	48,5	24	76,5	27	25	19	76,0%
Économie domestique	23	5	4	21	20	14	70,0%
Transports	26	19	62,5	72,5	50	31,5	63,0%
Crèches / organisations d'accueil familial de jour	40	7	0	12	20	11	55.0%
Surveillance / sécurité	0	0	5	0	10	6,5	65,0%
Divers, y c. soins	21	2	26	3	10	2	20,0%
Activités de poste et de courrier	0	0	1	16	20	9	45,0%
Télécommunications	0	0,5	0	3	5	0	0,0%
Instituts de beauté	0	0	17	25	40	13	32,5%
Menuiserie (sans contrat)	240,5						
Location de services (sans CCT étendue)	28						
Total	**1 742**	**1 235**	**1 491**	**1 751**	**1 750**	**1 288,5**	**73,6%**

Source : CMTBE

Remarques :
- Nbre théorique d'après CP = nombre de contrôles fixé selon la convention de prestations avec le canton de Berne
- Pour les prestataires de services étrangers, une personne contrôlée correspond à 0,5 contrôle. En revanche, pour les prestataires de services suisses, une personne contrôlée correspond à un contrôle.
- Menuiserie : en 2022, la branche de la menuiserie était dépourvue de convention. Pour cette raison, les contrôles ont été mentionnés dans les statistiques des branches sans CCT étendue.

Tableau 5 Contrôles des mesures d'accompagnement, branches avec convention collective de travail étendue (avec CCT étendue), canton de Berne, 2022 – 2026

	2022	2023	2024	2025	2026		
	Nombre réel	Nombre réel	Nombre réel	Nombre réel	Nbre théorique d'après CP	Nbre réel au 30.9.	Proportion
Second œuvre Suisse romande	38	6	16	20	55	11	20,0%
Boulangerie	1	0	1	0	0	0	
Secteur principal de la construction / construction en bois	168	125	127	106	232	119	51,3%
Industrie de la carrosserie	0	0	19	0	0	0	
Coiffure	40	20	21	22	40	31	77,5%
Plafonds et aménagement intérieur	16	11	15	9	13	17	130,8%
Électricité	66	69	88	77	91	70	76,9%
Horticulture Jura bernois	0	4	4	4	8	3	37,5%
Enveloppe des édifices	14	20	22	23	22	18	81,8%
Échafaudages	8	15	13	16	10	7	70,0%
Installations techniques des bâtiments	106	101	132	99	155	88	56,8%
Isolation	27	28	33	23	58	20	34,5%
Peinture et plâtrerie	165	96	93	86	287	95	33,1%
Métallurgie	185	166	130	138	200	106	53,0%
Boucherie-charcuterie	2	2	0	0	0	0	
Pierre naturelle	20	12	13	11	16	6	37,5%
Location de services	84	6	15	9	0	2	
Carrelage / poêlerie-fumisterie	22	25	27	30	71	25	35,2%
Nettoyage	21	17	12	12	25	18	72,0%
Menuiserie	0	202	188	236	310	183	59,0%
Total	**983**	**925**	**969**	**921**	**1 593**	**819**	**51,4%**

Source : CMTBE

Remarques :
– Nbre théorique d'après CP = nombre de contrôles fixé selon la convention de prestations avec le canton de Berne
– La réalisation des contrôles n'est pas systématiquement confiée au Contrôle du marché du travail Berne (CMTBE) pour toutes les branches disposant d'une CCT étendue. Dans l'hôtellerie et la restauration par exemple, l'office de contrôle de la CCNT procède lui-même aux inspections.
– Menuiserie : étant donné que la CCT n'est pas étendue, les contrôles ont été indiqués dans le tableau 5 (sans CCT étendue) en 2021-2022.

Tableau 6 Contrôles conformément à la loi fédérale sur le travail au noir (LTN), canton de Berne, 2022 – 2026

	2022	2023	2024	2025	2026		
	Nombre réel	Nombre réel	Nombre réel	Nombre réel	Nbre théorique d'après CP	Nbre réel au 30.9.	Proportion
Construction, génie civil, second œuvre	288	249	157	218	300	225	75,0%
Hôtellerie et restauration	188	164	229	345	210	189	90,0%
Industrie/artisanat	31	28	16	30	50	19	38,0%
Commerce	39	55	46	57	50	33	66,0%
Location de services	68	29	58	75	80	87	108,8%
Divers	140	78	174	195	160	138	86,3%
Menuiserie	32						
Total	**786**	**603**	**680**	**920**	**850**	**691**	**81,3%**

Source : CMTBE

Remarques :
– Nbre théorique d'après CP = nombre de contrôles fixé selon la convention de prestations avec le canton de Berne
– Parmi les prestataires de services étrangers, une personne contrôlée correspond à 0,5 contrôle. En revanche, une personne contrôlée parmi les prestataires de services suisses correspond à un contrôle.

3.3 Procédures et sanctions

Tableau 7 Procédures pour suspicion de travail au noir et infractions aux conditions de rémunération et de travail ainsi qu'à la loi sur les travailleurs détachés, canton de Berne, 2022 – 2026

	2022	2023	2024	2025	1-3e trim. 2026
	Total	Total	Total	Total	Total
Total procédures	**2 209**	**1 650**	**1 406**	**1 880**	**1 247**
Procédures en cours	1 014	625	518	642	607
Nouvelles procédures	1 195	1 025	888	1 238	640
- LTN	439	455	258	403	308
- CO	357	190	267	321	27
- LDét	399	380	363	514	305
Total procédures achevées	**1 645**	**1 327**	**973**	**1 090**	**650**
Sanctions	933	736	609	709	443
- LTN	442	279	154	156	109
- CO	73	94	124	143	52
- LDét	418	363	331	410	282
Suspicion non confirmée	712	591	364	381	207

Source : Office de l'économie

Remarque :
– Les procédures sont menées dans le cadre constitué par la loi fédérale sur le travail au noir (LTN), par le contrôle des conditions de salaire et de travail selon le code des obligations (CO) et par la loi sur les travailleurs détachés (LDét).

Fig. 12 Sanctions pour infraction à la loi sur les travailleurs détachés, canton de Berne, 2022 – 2026

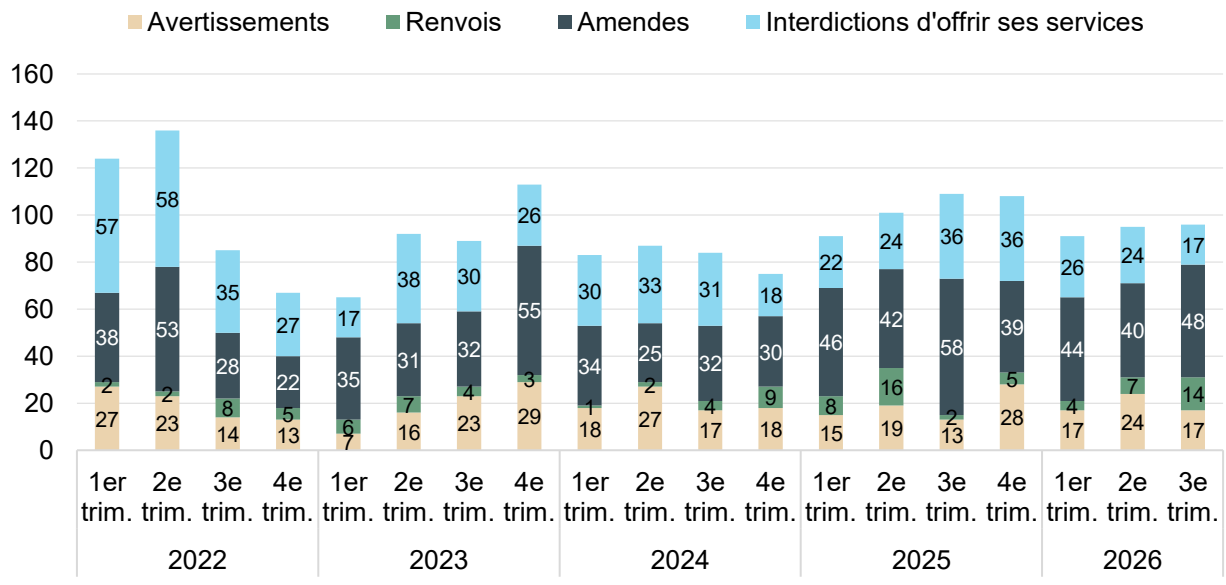

Source : Office de l'économie

Remarques :
– Avertissements : pour toutes les infractions à la LDét, un avertissement peut être prononcé.
– Renvois : en cas de violation de l'obligation de fournir la documentation, la suspension des travaux peut être ordonnée et il peut également s'avérer nécessaire que la personne concernée quitte son poste de travail. Cette personne peut également être sanctionnée par une amende.
– Amendes : en cas d'infractions aux conditions de salaire et de travail, à l'obligation d'annonce ainsi qu'à l'obligation de fournir la documentation, des amendes de 30 000 francs au maximum peuvent être prononcées. Les entreprises étrangères qui ne paient pas les amendes se voient interdire d'offrir leurs services en Suisse.

– Interdictions d'offrir ses services en Suisse : en cas de violation de l'obligation de fournir des renseignements, en cas de non-paiement d'amendes et en cas d'infractions graves aux conditions de salaire et de travail, une sanction est prononcée, interdisant à l'entreprise concernée d'offrir ses services dans toute la Suisse pour une durée d'un à cinq ans.

3.4 Commission cantonale du marché du travail (CCMT)

Tableau 8 Cas particuliers traités par la CCMT, canton de Berne, 2022 – 2026

	2022		2023		2024		2025		1-3e trim. 2026	
	PC	Abus	PC	Abus	PC	Abus	PC	Abus	PC	Abus
Industrie automobile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction	2	2	5	4	3	3	1	1	1	0
Commerce de détail	0	0	0	0	1	0	0	0	5	2
Restauration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Horticulture	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0
Garde d'enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel auxiliaire foires/ manifestations/congrès	0	0	0	0	3	2	1	1	2	2
Agriculture	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction de machines	5	5	5	4	17	7	11	7	6	4
Pharmacie/Alimentation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Services personnels/ divertissements	0	0	0	0	0	0	4	1	4	1
Transport	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Total	**8**	**7**	**10**	**8**	**25**	**13**	**19**	**12**	**18**	**9**

Source : Office de l'économie

Remarque :
– PC = Procédures de conciliation

Exemple pour 2025 :
En 2025, la CCMT a dû recourir à une procédure de conciliation dans 19 cas où elle soupçonnait une sous-enchère abusive par rapport aux salaires usuels pour la branche et le lieu. Dans 12 cas, elle a conclu qu'il s'agissait d'abus par rapport aux salaires usuels pour le lieu et la branche.

Tableau 9 Branches/professions avec salaire minimum fixé

Accompagnatrice/Accompagnateur socio-professionnel	Construction de lignes électriques
Assistante/Assistant en gestion de projet (fabrication de meubles)	Logistique
Industrie automobile	Construction de machines
Contrôleuse/Contrôleur de matériaux / de matériaux de construction	Massages (non médicaux) dans le domaine du bien-être
Ouvrière/Ouvrier du bâtiment polyvalent (sans CCT à caractère obligatoire)	Montage réseaux + WLAN
Conseillère/Conseiller dans le domaine de l'informatique	Montage de stands de foire
Poseuse/Poseur de revêtements de sols	Mesure de réseaux de communication mobile ; géomètres
Aides de bureaux	Traitement des métaux
Danseuse/Danseur de cabaret	Montage de plafonds et aménagement intérieur (sans CCT à caractère obligatoire)
Dessinatrice/Dessinateur CAD	Technique médicale
Commerce de détail	Montage d'installations publicitaires
Installations de loisir	Alimentation et Pharmacie, sans formation
Fleuriste	Opticienne/Opticien
Jardinière/Jardinier	Auxiliaire de nettoyage (sans CCT à caractère obligatoire)
Hôtellerie-restauration (sauf CCT étendue)	Employée/Employé d'agence de voyage
Vitrerie (artistique)	Guide de voyage
Fabrication de verre (industriel)	Ventes et marketing
Industrie graphique	Transport ferroviaire
Personnel auxiliaire foires/événements/congrès	Soudeuse/Soudeur
Construction en bois	Ingénieure/Ingénieur logiciel
Nettoyage industriel	Machinistes de plateau
Conseillère/Conseiller TIC	Professeure/Professeur de plongée
Développeuse/Développeur d'applications TIC	Conseillère/Conseiller en télécommunication
Supporter TIC	Nettoyage de textile
Ingénieure/Ingénieur (architecture/ingénierie)	Garde d'animaux
Décoration d'intérieur	Chauffeuse/Chauffeur en tournée (avec expérience professionnelle)
Fromagère/Fromager	Branche des transports
Esthéticienne/Esthéticien	Déménagement
Articles en matière plastique ; fabrication/montage	Dentiste, assistante/assistant dentaire
Service de courrier	Montage de tentes
Agriculture	Distribution de publicités

Source : Office de l'économie